



# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## TÉLÉCONSULTATION

- Par chèque : règlement reçu au cabinet la veille de la consultation  
Ordre : Stéphanie Clerc - 26 bis Boulevard Pinel 69003 Lyon
- Par virement : règlement reçu au plus tard la veille de la consultation (RIB)

## ABONNEMENT INDIVIDUEL

Sophrologie / Développement personnel

- 5 séances - Possibilité d'échelonnement. Règlement de moitié à 30 jours et le solde à 60 jours
- 10 séances : Possibilité d'échelonnement. Règlement de moitié à 30 jours et le solde à 90 jours.

## ABONNEMENT GROUPE ET ATELIER ANNUEL

Sophrologie / Développement personnel / Méditation MBSR / Intuition

Sophrologie, Méditation MBSR annuel, Atelier Intuition, Atelier Méditation  
Pleine Présence : règlement 50% à l'engagement et le reste avant fin décembre 2021.

---

Toute consultation non décommandée 48h à l'avance est considérés comme due.

Aucun RDV ne sera de nouveau donné si non respect de cette charte.

Paiement : Espèces, chèques, virement (RIB) - CB non accepté.

Possibilité de prise en charge par certaines Mutuelles Santé  
(demander une facture).

